

DONNER LE GOÛT DU SPORT À TOUS LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Aujourd'hui, seule la moitié des garçons et un tiers des filles ont une activité physique suffisante (étude de Santé publique France, juin 2020) alors même qu'il a été démontré que la réussite scolaire, l'intégration sociale et la qualité de vie sont significativement liées à la pratique d'une activité physique régulière chez les enfants.
- Le nouveau périmètre du ministère constitue une véritable chance : il permet de mieux coordonner les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'élève ; il renforce les liens entre les apprentissages et les pratiques dans tous les domaines, notamment ceux de l'art, de la culture et des sports.

Accroître la place du sport à l'école

Augmenter les temps de pratique sportive à l'école

- **À la rentrée 2020, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour**, lancée avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, va permettre aux élèves de primaire de lutter contre la sédentarité en s'amusant.
- **Le dispositif Cours le matin, EPS et sport l'après-midi**, lancé en 2019, concerne en 2020 plus de 400 écoles et collèges.

Garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux

- Depuis octobre 2019, **l'aisance aquatique** est une priorité gouvernementale. Un appel à projets a été lancé en 2019 pour **expérimenter des « classes bleues » pour 20 000 enfants et 700 instructeurs**, décalé dans le temps en raison de la crise sanitaire.
- Le programme **Savoir rouler à vélo**, est mis en œuvre avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des Transports et les partenaires sportifs (associations de prévention, usagers de la bicyclette, fédérations sportives). Il permettra **d'ici 2022 le déploiement d'un apprentissage massif du vélo pour les élèves entre 6 et 11 ans**, dans le cadre scolaire ou périscolaire, leurs offrant ainsi une réelle

autonomie à l'entrée au collège tout en les incitant à des mobilités actives en toute sécurité.

Mobiliser autour de la Journée nationale du sport scolaire

La 11^e édition de la Journée nationale du sport scolaire aura lieu **le 23 septembre 2020** sur le thème de la santé et de la reprise d'activité physique avec plus de 6 500 opérations mises en place (forums, tournois, rencontres) et plus d'1 million d'élèves mobilisés dans toutes les académies. Les partenariats du ministère renouvelés avec les fédérations sportives scolaires (Usep, UNSS, UGSEL) permettront de déployer davantage d'actions éducatives autour du sport dans les territoires.

Renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap

L'intégration de paradisciplines dans les programmes officiels d'EPS permet de :

- **mieux accompagner les élèves handicapés pour qu'ils puissent accéder aux activités sportives scolaires**, notamment les jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme pour lesquels la pratique sportive semble tout particulièrement bénéfique ;
- assurer une meilleure coordination entre l'École et les acteurs du parasport en faveur du projet de l'enfant.

LE HANDIGUIDE DES SPORTS

Rénové en 2020, le Handiguide des sports permet notamment aux parents, aux professionnels et aux jeunes de procéder à une recherche multicritères des structures disposant d'une offre parasport, avec géolocalisation des sites de pratique, des trajets d'accès aux structures sportives et le partage de témoignages inspirants :

handiguide.sports.gouv.fr

Fédérer autour des Jeux olympiques avec la labellisation Génération 2024

Le label Génération 2024 invite les écoles, établissements scolaires, de formation professionnelle et universités volontaires à :

- renforcer l'offre sportive scolaire et la conjuguer avec l'offre sportive en club ;
- permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école, de l'établissement, etc. ;
- participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire, universitaire ;
- accompagner, accueillir des sportifs de haut niveau, bénéficier de leur parrainage.

Plus de 2 600 écoles, établissements scolaires et universitaires sont labellisés, soit une participation de **plus d'un million d'élèves et d'étudiants**. L'objectif est d'atteindre 20 % d'écoles et établissements labellisés à l'horizon 2024.

Accompagner vers la pratique professionnelle

- **Avec les 3 713 sections sportives scolaires**, dont 80 % en collège et 20 % en lycée, soit 100 115 élèves, pour un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive tout en permettant à l'élève de suivre une scolarité normale.
- **Avec les sections d'excellence sportive**, pour les élèves sportifs qui ont les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession à haut niveau. Ces sections sont accessibles dès le CM1-CM2, au collège et au lycée, avec des temps scolaires aménagés.

Faire du sport un outil d'inclusion sociale et d'animation dans les Cités éducatives

Le nouveau périmètre ministériel permet de penser davantage encore la continuité éducative entre les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire). C'est particulièrement le cas dans les Cités éducatives qui favorisent la mise en œuvre de nouveaux partenariats (professeurs, parents, élèves, collectivités territoriales, associations sportives et culturelles) autour de **projets éducatifs de territoire** incluant l'éco-citoyenneté, notamment par la mobilisation des activités sportives de nature.